

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023

Délibération n° 23C/03/10

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
05 avril 2023		Présents : 48
Date de publication :	Statutaires : 77	Pouvoirs : 13
19 avril 2023	En exercice : 77	Votants : 61

Objet : Budget annexe eau - Transfert des résultats et des biens des services d'eau des communes de l'ex syndicat mixte des eaux de l'Hardière concernant la commune de Cernoy

L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Tricot, sous la présidence de Frans DESMEDT, président.

Etaient présents :

MM AUDEFROY Xavier (suppléant de M. GIGNON Christophe), BALTZ Jean-Paul, MMES BARTHE Isabelle, BONNET Catherine, BOULAS-DRETZ Sandrine, BRUNET Laurette, M. COULON Olivier, MMES DA SILVA Isabelle, DEAUCOURT Josette (suppléante de M. CARRE Christophe), M. DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, MM DUBOUIL Bernard, DUPONT Patrice (suppléant de M. THEOPHILE Pascal), MMES ERCOLANO Magali, FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FOURNIER Alain, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE Jean-Charles, MME LEQUEN Astride, M. MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamilia, M. NAVARRO Julien, MME PAMART Anaïs (suppléante de M. BIZET Régis), MM PAUCCELLIER Hervé, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, M. VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VERLEYE Eliane, VINCENT Jocelyne (suppléante de M. MATTE Xavier), MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 48 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient absents : MME BENABBAS Stéphanie M. BOURGEOIS Jérôme, MME DESMEDT Yveline, M. DUPONT Didier, MME DUPONT Stéphanie, MM FARCE Philippe, FLOUR Denis, FONTAINE Patrice, GESBERT Laurent, HAMOT Bertrand, MME LACOMBE Isabelle, MM MATRON Matthias, MOONEN Thierry, PETIT Jean-Luc, MMES VERMEULEN Christèle, WALLON Christine.

Ont donné procuration :

M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;
MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. CANDELOT Bertrand (Grandvillers aux Bois) à M. SAINTE-BEUVE Nicolas (Rouvillers) ;
M. CONVERS Patrick (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M DOVERGNE Samuel (Plainval) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME GRIGNON-PONCE Véronique (Dompierre) à MME ERCOLANO Magalie (Wavignies) ;
M DENEUFBOURG Xavier (Montiers) à LEBRUN Alain (Saint-Martin aux Bois) ;
M. LEFEVRE François (Le Plessier sur St Just) à MME VAN DE WEGHE (Angivillers) ;
M. MERLIN Bernard (Ravenel) à M. RENAUX André (Wavignies) ;
M. NEGI Michaël (Lieuwillers) à M. HOEDT Jean-Michel (Erquinwillers) ;
MME VASSEUR Lydie (Bulles) à M. BALTZ Jean-Paul (Le Mesnil sur Bulles) ;
M. VAUCHELLE Patrick (Maignelay-Montigny) à MME BOULAS-DRETZ Sandrine (Airion) ;

A été élu secrétaire de séance : M. Guy GONTARCZYK

Le président Frans DESMEDT explique que le syndicat des Eaux de l'Hardière était un syndicat de communes en charge de la compétence « alimentation en eau potable » pour le compte des 4 communes membres réparties sur trois communauté de communes.

Les évolutions législatives en matière d'intercommunalité ont conduit au transfert de la compétence « eau potable » aux communautés de communes. Dans ce cadre les trois communautés de communes se sont substituées à leur commune membre ; Cernoy pour le plateau Picard.

Le syndicat a donc évolué vers un statut de syndicat mixte fermé.

Le syndicat a décidé sa dissolution par délibération n°03/2023, acté par arrêté préfectoral du 13 juin 2022.

La dissolution est intervenue le 1^{er} janvier 2023. Elle entraîne la clôture du budget de l'ex-syndicat et le transfert des résultats de ces budgets à la communauté de communes.

Il convient de délibérer sur les montants transférés et sur leur affectation.

Le conseil,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts de la communauté de communes en matière d'eau potable ;
Vu l'arrêté préfectoral du 13 juin 2022 portant dissolution du syndicat mixte des Eaux de l'Hardière au 1^{er} janvier 2023 ;
Vu les PV de transfert établis par le liquidateur ;
Vu la délibération N°03/2023 du 27 février 2023 du syndicat mixte des Eaux de l'Hardière actant les conditions de la liquidation et de la répartition ;

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes de disposer de fonds nécessaires à l'entretien des réseaux et au bon fonctionnement des différents services sans augmenter les tarifs appliqués aux usagers ;

Considérant l'obligation de transférer les immobilisations nécessaires à l'exercice de la compétence eau dans l'année suivant le transfert de cette compétence à la communauté de communes ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents, moins une abstention

PROCEDE ainsi qu'il suit au vote des transferts de résultats des budgets annexes d'eau :

Résultats de fonctionnement

Communes	Montants transférés	Pour	Contre	Abstention
Syndicat mixte des Eaux de l'Hardière - Commune de Cernoy	20 291,92 €	60	0	1

Résultats d'investissement

Communes	Montants transférés	Pour	contre	Abstention
Syndicat mixte des Eaux de l'Hardière - Commune de Cernoy	10 772,90 €	60	0	1

Considérant les résultats transférés par le syndicat totalement intégré,

DECIDE de reprendre au budget 2023 du service d'eau les sommes suivantes :

- En recette de fonctionnement :
 - o 002 - Résultat de fonctionnement reporté : **20 291,92 €**
- En recette d'investissement :
 - o 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : **10 772,90 €**

AUTORISE le président à intégrer dans son actif, conformément à la liquidation les biens immobilisés et leurs subventions afférentes et de continuer à les amortir selon les mêmes modalités que le syndicat comme suit :

Désignation du bien	Valeur brute	Durée amortissement	Amortissements antérieurs
Travaux réseau eau 2019	143 399,53 €	80 ans	5 377,47 €

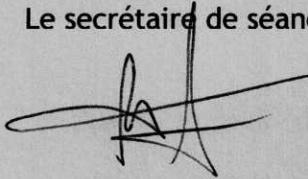
Ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 57 856,80 € et amortis antérieurement pour un montant de 2 169,63 €.

AUTORISE le président à reprendre la comptabilité de l'ex-syndicat comme synthétisée en annexe avec correction comptable apportée sur le compte 1027.

AUTORISE le président à signer les documents utiles à leur exécution.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Guy GONTARCZYK

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 19 avril 2023